

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3156

12 décembre 2013

SOMMAIRE

Academy Partners SA	151488	Mercer S.à r.l.	151473
Aion S.à r.l.	151445	Partsana S.A.	151487
Alfa TRUST S.à r.l.	151460	Pfizer Luxco Holdings Sàrl	151468
Aramis Invest S.A.	151488	ProLogis Belgium VIII S.à r.l.	151485
DEREIF Immobilien 1 S.à r.l.	151471	ProLogis European Finance XXIII S.à r.l.	151485
Dival S.A.	151471	ProLogis France CII S.à r.l.	151485
EDC Bulldogs 2 association sans but lucratif	151454	Prologis France Holding S.à r.l.	151484
Ekowood S.A.	151473	ProLogis France XCI S.à r.l.	151485
H2I S.A. - Hygiaclean Laboratoires	151481	ProLogis France XLII S.à r.l.	151485
Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold	151482	ProLogis France XLIX S.à r.l.	151485
IGS Ingenieurgesellschaft für Schadenanalyse S.A.	151480	ProLogis Germany XI S.à r.l.	151486
Immogroup S.A.	151476	ProLogis Poland LXII S.à r.l.	151486
Innisfree ISF S.à r.l.	151477	ProLogis Poland XXVII S.à r.l.	151486
International Housing Solutions S.à r.l. ...	151480	ProLogis UK CCLIX S.à r.l.	151484
International Transinvest S.A., SPF	151481	ProLogis UK CCLXIX S.à r.l.	151486
Jaromar	151481	ProLogis UK CCLXV S.à r.l.	151486
Jista International S.A.	151484	ProLogis UK CCXLI S.à r.l.	151487
Jujo Lux Holding	151481	ProLogis UK LXXIX S.à r.l.	151486
Kaba Finance Luxembourg S.A.	151483	RREEF EuCoReF 1 S.à.r.l.	151442
Kamintechnik S.à r.l.	151482	Seven Holdings S.à r.l.	151487
Karrira	151482	Sofigepar S.A. - SPF	151487
Karrira	151483	Taxvalued Management S.à r.l.	151463
KBC Asset Management S.A.	151483	Unican Luxembourg S.A.	151488
Kerta S.à r.l.	151483	Valère S.A.	151487
Kimy S.à r.l.	151484	Vent d'Est S.A., SPF	151487
Kiwi International Corporation S. à r.l. ...	151484	Verger S.à r.l.	151488
KKR Asia S. à r.l.	151483	Wefi S.A.	151488
Landmark Property Management Korenat Point s.à.r.l.	151463	Whirlpool International Manufacturing S. à r.l.	151455
		Yesss Group (W) S.A.	151488

RREEF EuCoReF 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.436.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

RREEF Spezial Invest GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, with registered office at Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main, Germany, registered with the commercial register at the local court of Frankfurt am Main under the number 44003 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by RREEF EUCOREF 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161436, and with a share capital of one hundred and two thousand five hundred euro (EUR 102,500.-), incorporated by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 7 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1994 dated 30 August 2011 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 14 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 371 dated 14 February 2013 (the "Articles of Association").

The appearing party, represented as above mentioned, has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) by way of redemption and cancellation of all ten thousand (10,000) class I shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each in accordance with the Company's Articles of Association, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of one hundred and two thousand five hundred euro (EUR 102,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, ten thousand (10,000) class A shares, ten thousand (10,000) class B shares, ten thousand (10,000) class C shares, ten thousand (10,000) class D shares, ten thousand (10,000) class E shares, ten thousand (10,000) class F shares, ten thousand (10,000) class G shares, ten thousand (10,000) class H shares and ten thousand (10,000) class I shares with a par value of one euro (EUR 1) each to an amount of one ninety two thousand five hundred euro (EUR 92,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, ten thousand (10,000) class A shares, ten thousand (10,000) class B shares, ten thousand (10,000) class C shares, ten thousand (10,000) class D shares, ten thousand (10,000) class E shares, ten thousand (10,000) class F shares, ten thousand (10,000) class G shares, and ten thousand (10,000) class H shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and to pay a redemption price of EUR 2,480,166.25 to the Company's Sole Shareholder.

2. To amend article 5 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1 above.

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the redemption of the shares in the register of shareholders of the Company.

4. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, in its capacity of sole shareholder of the company, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to decrease the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) by way of redemption and cancellation of all ten thousand (10,000) class I shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each in accordance with the Company's Articles of Association, so as to reduce the Company's share capital from its current amount of one hundred and two thousand five hundred euro (EUR 102,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, ten thousand (10,000) class A shares, ten thousand (10,000) class B shares, ten thousand (10,000) class C shares, ten thousand (10,000) class D shares, ten thousand (10,000) class E shares, ten thousand (10,000) class F shares, ten thousand (10,000) class G shares, ten thousand (10,000) class H shares and ten thousand (10,000) class I shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each to an amount of ninety two

thousand five hundred euro (EUR 92,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, ten thousand (10,000) class A shares, ten thousand (10,000) class B shares, ten thousand (10,000) class C shares, ten thousand (10,000) class D shares, ten thousand (10,000) class E shares, ten thousand (10,000) class F shares, ten thousand (10,000) class G shares and ten thousand (10,000) class H shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and to pay a redemption price of EUR 2,480,166.25 to the Company's Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Company's Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

"The share capital of the Company is set at ninety two thousand five hundred Euro (EUR 92,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, ten thousand (10,000) class A shares, ten thousand (10,000) class B shares, ten thousand (10,000) class C shares, ten thousand (10,000) class D shares, ten thousand (10,000) class E shares, ten thousand (10,000) class F shares, ten thousand (10,000) class G shares and ten thousand (10,000) class H shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the redemption of the shares in the register of shareholders of the Company.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a German version and that, in case of any difference between the English and the German text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am siebenundzwanzigsten September.

Vor Uns, Maître Francis Kessler, Notar, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

RREEF Spezial Invest GmbH, eine unter deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit eingetragenem Sitz in der Mainzer Landstraße 178-190, 60327 Frankfurt am Main, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer 44003 (hiernach als die "AHeingeseHschafterin" bezeichnet),

hierbei vertreten durch Frau Sofia Da Chao, Privatbeamtin, berufsansässig in rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, (Großherzogtum Luxemburg), aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die vorgenannte Vollmacht bleibt zur Eintragung an diese Urkunde angeheftet.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, erklärte, dass sie gegenwärtig alle von RREEF EuCoReF 1 S.à r.l., eine unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit eingetragenem Sitz in 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 161436, und mit einem Stammkapital von hundert und zwei tausend fünf hundert Euro (EUR 102.500.-), gegründet gemäß notarieller Urkunde von Léonie Grethen, Notarin ansässig in Luxemburg, vom 7. Juni 2011, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1994 vom 30. August 2011 veröffentlicht (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft ist das letzte Mal gemäß notarieller Urkunde von Léonie Grethen, Notarin ansässig in Luxemburg, vom 14. Dezember 2012, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 371 vom 14. Februar 2013 veröffentlicht, abgeändert worden (die "Satzung").

Die erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, ist vollständig von den auf Grundlage folgender Tagesordnung zu treffenden Beschlüssen informiert worden:

Tagesordnung

1. Herabsetzung des gezeichneten und eingezahlten Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von zehntausend Euro (EUR 10.000.-), durch Rückkauf und Annullierung von sämtlichen zehntausend (10.000) Kategorie I Anteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1.-) gemäß der Satzung der Gesellschaft, um somit das Stammkapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Betrag von einhundertzweitausendfünfhundert Euro (EUR 102.500.-), un-

terteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteile, zehntausend (10.000) Kategorie A Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie B Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie C Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie D Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie E Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie F Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie G Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie H Anteile und zehntausend (10.000) Kategorie I Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), auf einen Betrag von zweinundneunzigtausendfünfhundert Euro (EUR 92.500,-), unterteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteile, zehntausend (10.000) Kategorie A Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie B Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie C Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie D Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie E Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie F Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie G Anteile und zehntausend (10.000) Kategorie H Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), und einen Rückkaufpreis von EUR 2,480,166.25 an die Alleingeschafterin der Gesellschaft zu zahlen.

2. Abänderung des den Absatzes 1 Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft, um den nach dem vorstehenden Punkt 1 zu fassenden Beschluss widerzuspiegeln.

3. Abänderung des Gesellschafterregisters der Gesellschaft, um die obengenannten Änderungen widerzuspiegeln und Erteilung von Vollmacht an die Geschäftsführer, um jeder einzeln, die Eintragung des Rückkaufs der Anteile im Gesellschafterregister vornehmen zu können.

4. Verschiedenes.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, hat, in ihrer Eigenschaft als Alleingeschafterin der Gesellschaft, den unterzeichnenden Notar gebeten, folgende Beschlüsse schriftlich festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin beschloss, das gezeichnete und eingezahlte Stammkapital der Gesellschaft um einen Betrag von zehntausend Euro (EUR 10.000,-) herabzusetzen, durch Rückkauf und Annullierung von sämtlichen zehntausend (10.000) Kategorie I Anteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) gemäß der Satzung der Gesellschaft, um somit das Stammkapital der Gesellschaft von seinem gegenwärtigen Betrag von einhundhundertzweitausendfünfhundert Euro (EUR 102.500,-), unterteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteile, zehntausend (10.000) Kategorie A Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie B Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie C Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie D Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie E Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie F Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie G Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie H Anteile und zehntausend (10.000) Kategorie I Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), auf zweinundneunzigtausendfünfhundert Euro (EUR 92.500), unterteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteile, zehntausend (10.000) Kategorie A Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie B Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie C Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie D Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie E Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie F Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie G Anteile und zehntausend (10.000) Kategorie H Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-), zu verringern und einen Rückkaufpreis von EUR 2,480,166.25 an die Alleingeschafterin der Gesellschaft zu zahlen.

Zweiter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschloss, den Absatz 1 Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, der nun wie folgt lautet:

"Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zweinundneunzigtausendfünfhundert Euro (EUR 92.500,-), unterteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteile, zehntausend (10.000) Kategorie A Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie B Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie C Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie D Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie E Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie F Anteile, zehntausend (10.000) Kategorie G Anteile und zehntausend (10.000) Kategorie H Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-)."

Dritter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschloss, den Gesellschafterregister der Gesellschaft abzuändern, um die obengenannten Änderungen widerzuspiegeln und bevollmächtigt die Geschäftsführer der Gesellschaft, jeder einzeln, die Eintragung des Rückkaufs der Anteile im Gesellschafterregister vorzunehmen.

Kosten und Auslagen

Die von der Gesellschaft infolge dieser Urkunde zu tragenden Auslagen, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen jedweder Art werden eintausend dreihundert Euro (EUR 1.300,-) geschätzt.

Erklärung

Hierüber wurde die vorliegende Urkunde in Esch/Alzette aufgesetzt, am Tag wie eingangs dieser Urkunde erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei diese notarielle Urkunde in Englisch verfasst wurde, mit einer deutschen Übersetzung im Anschluss und dass im Falle einer Diskrepanz zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Nach Vorlesung der Urkunde gegenüber dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei, die dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe zusammen mit dem Notar diese Originalurkunde unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12857.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013153029/174.

(130187489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Aion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 181.299.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of September,

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Antonio Luiz da Cunha Seabra (the "Sole Member"), a Brazilian citizen and resident, here represented by Luc Courtois, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 25, 2013, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party requested the notary to state that:

I. Mr. Antonio Luiz da Cunha Seabra is the sole member of AION LLC (the "Company"), a company organised under the laws of Delaware, having its registered office at Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, Delaware 19809, United States of America and total member's equity of four hundred twenty-five million six hundred sixty-six thousand two hundred thirty US Dollars (US\$ 425,666,230.-).

II. The Company was formed in Delaware on August 29, 2005.

III. The Company is registered with the Secretary of State of the State of Delaware as a limited liability company.

IV. The following documents have been submitted to the notary:

(a) a copy of the written resolution by the Sole Member taken in Delaware resolving that the Company be transferred to the Grand Duchy of Luxembourg;

(b) a Certificate of Transfer certified by the Secretary of State of the State of Delaware in respect to the Company;

(c) a copy of the Certificate of Formation of the Company under its original name of Aion Ltd LLC and an amendment to the Certificate of Formation of the Company changing its name to Aion LLC;

(d) a "Certificate of Good Standing" issued by the Division of Corporations of the Delaware Secretary of State;

All of the abovementioned documents initialed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Member and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. Pursuant to the written resolution of the Sole Member as referred to in IV above, the Sole Member resolved that the Company perform all acts, deeds and things as may be necessary or desirable to the discontinuation of the Company under the laws of Delaware and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and authorised the managers of the Company to agree, execute and deliver such documents and take all and any actions which they deem to be necessary or desirable in order to enable the same to be accomplished.

VI. The Sole Member took the following resolutions:

First resolution

The Sole Member approves and confirms the decision to discontinue the Company under the laws of Delaware and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and to transfer the registered office and the principal establishment of the Company from Delaware to the Grand Duchy of Luxembourg and declares that the Company has accordingly adopted the Luxembourg nationality.

Second resolution

The Sole Member decides to adopt the form of a "société à responsabilité limitée" for the Company.

Third resolution

The Sole Member decides to change the name of the Company to "AION S.à r.l."

Fourth resolution

As per the attached Balance Sheets as of July 31, 2013, the current capital of the Company amounts to four hundred twenty-five million six hundred sixty-six thousand two hundred thirty US Dollars (US\$ 425,666,230.-). The Sole Member

decides to fix the capital of the Company at the amount of four hundred twenty-five million six hundred sixty-six thousand two hundred thirty US Dollars (US\$ 425,666,230.-) divided into four hundred twenty-five million six hundred sixty-six thousand two hundred thirty shares (425,666,230) with no nominal value.

Fifth resolution

The Sole Member resolves to amend the object of the Company as follows:

"1. The Company shall have as its object the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may grant loans or borrow in any form, except by way of public offering, with or without security and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise to any company, partnership or enterprise whether or not the Company has any participation in such company, partnership or enterprise. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company, partnership or enterprise or render any assistance by way of guarantees or otherwise to any company, partnership or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company, partnership or enterprise). It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise disposing of, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

5. The above description is to be understood in the broadest sense and the above enumeration is not restrictive."

Sixth resolution

The Sole Member resolves to amend and restate the Company's organisational documents in accordance with the foregoing resolutions in order to bring them into conformity with Luxembourg law. Consequently the articles of association of the Company will henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2.

2.1. The Company shall have as its object the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may grant loans or borrow) in any form, except by way of public offering, with or without security and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise to any company, partnership or enterprise whether or not the Company has any participation in such company, partnership or enterprise. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company, partnership or enterprise or render any assistance by way of guarantees or otherwise to any company, partnership or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company, partnership or enterprise). It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.2. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise disposing of, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.5. The above description is to be understood in the broadest sense and the above enumeration is not restrictive.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "AION S.a r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at four hundred twenty-five million six hundred sixty-six thousand two hundred thirty US Dollars (US\$ 425,666,230.-) divided into four hundred twenty-five million six hundred sixty-six thousand two hundred thirty shares (425,666,230) with no nominal value.

The Company's authorised share capital, including the issued share capital, shall amount to two billion four hundred twenty-five million six hundred sixty-six thousand two hundred thirty US Dollars (US\$ 2,425,666,230.-) divided into two billion four hundred twenty-five million six hundred sixty-six thousand two hundred thirty (2,425,666,230) shares with no nominal value.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised and appointed to increase from time to time the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, provided however that any issuance of new shares to a non-shareholder requires the prior approval of shareholders representing three-quarters of the share capital. The new shares with or without share premium may be paid in cash or by contribution-in-kind of securities or other assets, in compliance with Luxembourg law.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with any terms and conditions of the concerned convertible instruments the Company may issue from time to time.

Any member who transfers one or more of its shares in the capital of the Company to a third party is obliged to transfer a same proportion of its convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event any member holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such member is obliged to surrender the same proportion of convertible instruments, which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Art. 12. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Art. 13. The Company is managed by one or more managers appointed by the members' meeting. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be members of the Company. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

Toward third parties the Company will be validly committed by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxy. Any decision of the board of managers shall be taken with the favorable vote of the simple majority of the managers present or represented at such meeting. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the managers having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its unanimous approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 15. The single member assumes all powers conferred to the general members meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which it owns. Each member has voting rights commensurate with its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 17. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to its/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve, in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Seventh resolution

The Sole Member fixes the address of the registered office of the Company at 128 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The Sole Member takes the following decisions:

1) The following are appointed as the managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

- Paulo Cesar Dal Fabbro, professionally residing in Rua Amauri, 255 -4° Andar, São Paulo - SP, Brazil CEP 01448-000, with passport number CZ472836.

- Raul Gabriel Beer Roth, professionally residing in Rua Amauri, 255 -4° Andar, São Paulo - SP, Brazil CEP 01448-000, with passport number 1.015.637-2.

Costs and Evaluation

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the transfer of its registered office to Luxembourg, amounts to approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A COMPARU:

Mr. Antonio Luiz da Cunha Seabra ("Assorié Unique"), un citoyen et résident brésilien, représentée par Luc Courtois, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 septembre 2013, laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

VII. Mr. Antonio Luiz da Cunha Seabra est l'associé unique d'AION LLC (la "Société"), une société constituée en vertu des lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, Delaware 19809, Etats-Unis d'Amérique et un capital social de quatre cent vingt-cinq millions six cent soixante-six mille deux cent trente US Dollars (US\$ 425.666.230.-).

VIII. La Société a été constituée au Delaware le 29 août 2005.

IX. La Société est enregistré auprès du «Secretary of State of the State of Delaware» en tant que «limited liability company».

X. Les documents suivants ont été soumis au notaire:

(a) une copie de la résolution écrite prise par l'Associé Unique au Delaware décidant que la Société est transférée au Grand-Duché du Luxembourg;

(b) un Certificat de Transfert certifié par la «Secretary of State of the State of Delaware» concernant la Société;

(c) une copie du Certificat de Formation de la Société sous son nom originel Aion Ltd LLC et une modification au Certificat de Formation de la Société changeant son nom en Aion LLC;

(d) un Certificat de conformité émis par la «Division of Corporations of the Delaware Department of State»;

Tous les documents susmentionnés paraphés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les formalités auprès des autorités de l'enregistrement.

XI. Conformément à la résolution écrite de l'Associé Unique tel que visée au IV ci-dessus, l'Associé Unique a décidé que la Société exécute tous actes, formalités et autres tels que nécessaires ou opportuns aux fins de la discontinuation de la Société en vertu des lois du Delaware et à la continuation de la Société au Grand-Duché du Luxembourg, et autorise les gérants de la Société d'approuver, d'exécuter et de fournir de tels documents et de prendre toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires ou opportunes afin de permettre leur accomplissement.

XII. L'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique approuve et confirme la décision de discontinuer à la Société en vertu des lois du Delaware et de continuer la Société au Grand-Duché du Luxembourg et de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du Delaware vers le Grand-Duché du Luxembourg et déclare que la Société a, par conséquent, adopté la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'adopter la forme d'une «société à responsabilité limitée» pour la Société.

Troisième résolution L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «AION S.à r.l.».

Quatrième résolution

En vertu du bilan ci-joint au 31 juillet 2013, le capital social actuel de la Société est de quatre cent vingt-cinq millions six cent soixante-six mille deux cent trente US Dollars (US\$ 425.666.230.-). L'Associé Unique décide de fixer le capital de la Société au montant de quatre cent vingt-cinq millions six cent soixante-six mille deux cent trente US Dollars (US\$ 425.666.230.-) divisé en quatre cent vingt-cinq millions six cent soixante-six mille deux cent trente parts sociales (425.666.230.) sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«1. L'objet de la société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, contrôler, gérer ainsi que développer ces participations.

La Société peut accorder des prêts ou emprunts sous quelque forme que ce soit, à l'exception de l'offre publique, avec ou sans aucune garantie et lever des fonds au moyen de, incluant mais ne se limitant pas, l'émission d'obligations, titres, billets à ordre et autres instruments débiteurs ou valeurs débitrices, convertibles ou non, l'usage de dérivés financiers ou autres à toute société, partnership ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou non. Elle peut acquérir toutes valeurs ou droits par le biais de participations en actions, souscriptions, et négociations, ou de quelque manière participer à la création, au développement et au contrôle de toute société, partnership ou entreprise ou accorder toute assistance au moyen de garanties ou autrement à toute société, partnership ou entreprise (dans lesquelles la Société détient ou non une participation). Elle peut entreprendre toutes activités industrielles et maintenir un établissement commercial ouvert au public. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

2. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements dans des propriétés mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre charge de propriété mobilière ou immobilière.

5. La description qui précède doit être entendue dans son sens le plus large et l'énumération qui précède n'est pas restrictive.»

Sixth resolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler les documents d'organisation de la Société conformément aux résolutions ci-dessus afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois. Par conséquent, les statuts de la Société seront désormais rédigés comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»)

Art. 2.

2.1. L'objet de la société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, contrôler, gérer ainsi que développer ces participations.

La Société peut accorder des prêts ou emprunts sous quelque forme que ce soit, à l'exception de l'offre publique, avec ou sans aucune garantie et lever des fonds au moyen de, incluant mais ne se limitant pas, l'émission d'obligations, titres, billets à ordre et autres instruments débiteurs ou valeurs débitrices, convertibles ou non, l'usage de dérivés financiers ou autres à toute société, partnership ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou non. Elle peut acquérir toutes valeurs ou droits par le biais de participations en actions, souscriptions, et négociations, ou de quelque

manière participer à la création, au développement et au contrôle de toute société, partnership ou entreprise ou accorder toute assistance au moyen de garanties ou autrement à toute société, partnership ou entreprise (dans lesquelles la Société détient ou non une participation). Elle peut entreprendre toutes activités industrielles et maintenir un établissement commercial ouvert au public. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.2. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements dans des propriétés mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre charge de propriété mobilière ou immobilière.

2.5. La description qui précède doit être entendue dans son sens le plus large et l'énumération qui précède n'est pas restrictive.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «AION S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre cent vingt-cinq millions six cent soixante-six mille deux cent trente US Dollars (US\$ 425.666.230.-) divisé en quatre cent vingt-cinq millions six cent soixante-six mille deux cent trente parts sociales (425.666.230.) sans valeur nominale.

La Société aura un capital autorisé, en ce compris le capital émis, de deux milliards quatre cent vingt-cinq millions six cent soixante-six mille deux cent trente US Dollars (US\$ 2.425.666.230.-) divisé en deux milliards quatre cent vingt-cinq millions six cent soixante-six mille deux cent trente parts sociales (2.425.666.230) sans valeur nominale.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à, et mandaté pour augmenter de temps en temps le capital social souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission des nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission, dans le respect des conditions prévues par la loi luxembourgeoise, à condition toutefois que toute émission de nouvelles parts sociales à un non-associé requiert l'approbation préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission peuvent être libérées par voie de versements en espèces ou par apport en nature de titres ou d'autres actifs, dans le respect des conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Les parts sociales peuvent être associées à des instruments convertibles selon les termes et conditions générales de ces dits instruments convertibles que la Société peut émettre de temps en temps.

Chaque associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales à une tierce partie, est obligé de lui transférer une même proportion de ses instruments convertibles selon les termes et conditions applicables auxdits instruments convertibles.

Au cas où un associé détenteur de parts sociales cède une ou plusieurs de ses parts sociales suite à un rachat, cet associé est obligé de restituer à la Société la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en référence à ces parts sociales, et cette dernière est obligée de racheter lesdits instruments convertibles en accord avec les termes et conditions desdits instruments convertibles.

Art. 12. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 13. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants désignés par l'assemblée des associés. Si plusieurs gérants sont désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne doit(vent) pas être associé(s) de la Société. Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'un gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres.

Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Toute décision du conseil de gérance sera adoptée à la majorité simple des gérants présents ou représentés à telle réunion. Le procès-verbal de la réunion sera signé par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires initiés à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes y participant pourront communiquer simultanément les uns avec les autres. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation unanime par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements valablement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec son actionnariat. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve statutaire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Septième résolution

L'Associé Unique fixe l'adresse du siège social de la Société au 128 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique prend la décision suivante:

2) Les personnes ci-dessous sont désignées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Paulo Cesar Dal Fabbro, ayant sa résidence professionnelle au Rua Amauri, 255 - 4° Andar, São Paulo - SP, Brazil CEP 01448-000, dont le numéro de passport est CZ472836.

- Raul Gabriel Beer Roth, ayant sa résidence professionnelle au Rua Amauri, 255 - 4° Andar, São Paulo - SP, Brazil CEP 01448-000, dont le numéro de passport est 1.015.637-2.

Frais et Evaluation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou pour lesquels elle est responsable en raison du transfert de son siège social à Luxembourg, s'élève approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte notarié, passé à Luxembourg, à la date reprise en tête du présent acte.

Le présent document ayant été lu à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Courtois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12921.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013153230/474.

(130187803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

EDC Bulldogs 2 Asbl, EDC Bulldogs 2 association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 96, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 9.732.

STATUTS

- 1) Georges BINTZ, né le 16 juillet 1964 à Luxembourg, demeurant à L-9381 Moestroff, 13, route de Diekirch
- 2) Michel PÜTZ, né le 15 décembre 1962 à Luxembourg, demeurant à L-4060 Esch/Lallange, 24, rue cinquantenaire
- 3) Ramona BINTZ, né le 20 novembre 1994 à Luxembourg, demeurant à L-9381 Moestroff, 13, route de Diekirch
- 4) Gaby BINTZ, né le 24 octobre 1964 à Dudelange, demeurant à L-9381 Moestroff, 13, route de Diekirch
- 5) Marina BINTZ, né le 06 novembre 1996 à Dudelange, demeurant à L-9381 Moestroff 13, route de Diekirch

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination EDC BULLDOGS 2 association sans but lucratif, en abrégé EDC BULLDOGS 2 Asbl. Elle a son siège social à L-9051 Ettelbruck 96, Grand rue.

Art. 2. L'association a pour objet la mise en valeur et la promotion des activités sportives d'art, ainsi que toute activité y relative.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Art. 4. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. L'association se compose de membres associés, qui seuls jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928. Leur nombre est illimité. Il ne peut être inférieur à cinq.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque s'ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. De la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration à la décision définitive de l'assemblée générale statuant par consensus ou, si celui-ci n'est pas atteint, à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation minimale annuelle est fixée par l'Assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à cinquante (50,-) euros par an.

Art. 9. L'assemblée générale, composée de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, par lettre simple ou courrier.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'au moins un vingtième des membres inscrits sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. L'assemblée générale a pour attribution:

- 1- La nomination et la révocation des administrateurs et réviseurs de caisse
- 2- L'approbation des budgets et comptes
- 3- La dissolution de l'association
- 4- La modification des statuts

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 14. L'assemblée générale prend ses résolutions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 15. Les résolutions de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par courrier ou par affichage au siège social de l'asbl.

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée d'une année par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Art. 17. Le conseil d'administration, qui se réunit sur convocation de son président, ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les résolutions qui lui sont dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 19. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 20. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. Aux fins d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice. Le conseil d'administration peut demander la présentation des comptes à n'importe quel moment.

Art. 21. Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou les statuts présents.

Art. 22. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications survenues et ce au 31 décembre.

Art. 23. Les ressources de l'association sont toutes celles prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil pourra confier le titre de membre d'honneur.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994.

Créée à Ettelbruck, le 25 août 2013 par les membres du conseil d'administration.

Approuvé par l'assemblée générale le 25 août 2013.

G. BINTZ / M. PÜTZ / R. BINTZ / G. BINTZ / M. BINTZ.

Référence de publication: 2013153185/76.

(130186162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Whirlpool International Manufacturing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.386.400,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.331.

The year two thousand thirteen, on the second day of October at 4.00 p.m. (Lux time).

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Whirlpool Europe B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, with its registered address at Heerbaan 50 - 52, 4817 NL Breda, the Netherlands, and registration number 20082046 ("WEBV"); and

Whirlpool America Holdings Corp., a Delaware corporation, with its registered address at 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808 United States of America, and registration number 4135682 ("WAHC", together with WEBV, the "Shareholders"),

hereby all duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies, having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Shareholders are the shareholders of Whirlpool International Manufacturing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.331 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx notary on 9 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") dated 12 July 2008, number 1722.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 21 December 2012 published in the Memorial dated 15 March 2013, number 636.

II.- The 377,277 (three hundred seventy-seven thousand two hundred seventy-seven) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the appearing parties expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,658,700 (four million six hundred fifty-eight thousand seven hundred Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 37,727,700.- (thirty-seven million seven hundred twenty-seven thousand seven hundred Euro) to EUR 42,386,400 (forty-two million three hundred eighty-six thousand four hundred Euro) by the issuance of 46,587 (forty-six thousand five hundred eighty-seven) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 41,928,300 (forty-one million nine hundred twenty-eight thousand three hundred Euro), out of which an amount of EUR 465,870 (four hundred sixty-five thousand eight hundred seventy Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Whirlpool Europe B.V. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 5. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed of the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,658,700 (four million six hundred fifty-eight thousand seven hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 37,727,700 (thirty-seven million seven hundred twenty-seven thousand seven hundred Euro) to EUR 42,386,400 (forty-two million three hundred eighty-six thousand four hundred Euro), by the issuance of 46,587 (forty-six thousand five hundred eighty-seven) new shares to WEBV (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 41,928,300 (forty-one million nine hundred twenty-eight thousand three hundred Euro) (the "Share Premium"), out of which an amount of EUR 465,870 (four hundred sixty-five thousand eight hundred seventy Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid by a contribution in kind consisting of a quota representing 89.55% of the issued and outstanding corporate capital of Whirlpool Europe S.r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Viale Guido Borghi, 27, Comerio 21025 (VA) Italy, with a corporate capital of EUR 78,000,000.00 (seventy-eight million Euro) and number of registration at the Register of Enterprises held by the Chamber of Commerce of Varese (Registro delle Imprese della Camera di Commercio di Varese) and fiscal code 01534610124 (the "Contribution").

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares and the Share Premium by WEBV through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes WEBV, here represented by Mrs. Da-Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by WEBV through the Contribution.

Valuation

The value of the Contribution amounts to EUR 46,587,000 (forty-six million five hundred eighty-seven thousand Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated October 2, 2013.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs. Irene Frances Bellew Lenarduzzi, category A manager, with address at Viale Guido Borghi 27, 21025 Comerio, Varese, Italy;
- b) Mr. Marc Zaal, category A manager, with address at Forchwaldstrasse 4C, 6318 Walchvil, Switzerland;
- c) Mr. Lars Peter Davidsson, category A manager, with address at Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Switzerland;
- d) Mr. Tony Andrew Whiteman, category B manager, with address at 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duchy of Luxembourg;
- e) Mr. Michael Lange, category B manager, with address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- f) Mr. Iain Macleod, category B manager, with address at 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Whirlpool Europe B.V.: 225,824 (two hundred twenty-five thousand eight hundred twenty-four) shares; and
- Whirlpool America Holdings Corp.: 198,040 (one hundred ninety-eight thousand forty) shares.

The notary acknowledges that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association so as to read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at EUR 42,386,400 (forty-two million three hundred eighty-six thousand four hundred Euro) divided into 423,864 (four hundred twenty-three thousand eight hundred sixty-four) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the power of attorney holder of the person appearing, the power of attorney holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Whirlpool Europe B.V., une société à responsabilité limitée organisée et constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social sis à Heerbaan 50-52, 4817 NL Breda, Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 20082046 ("WEBV"); et

Whirlpool America Holdings Corp., une société de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à Corporation Service Company, 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, et numéro d'enregistrement 2317587 ("WAHC", ensemble avec WEBV, les "Associés"),

ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été signées "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les Associés sont les associés de Whirlpool International Manufacturing S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.331 (la "Société"), constituée par un acte notarié dressé par Maître Henri Hellinckx le 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 12 juillet 2008, numéro 1722.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par le notaire soussigné le 21 décembre 2012 publié au Mémorial en date du 15 mars 2013, numéro 636.

II.- Les 377.277 (trois cent soixante-dix-sept mille deux cent soixante-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les parties comparantes reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.658.700 EUR (quatre millions six cent cinquante-huit mille sept cents Euros), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 37.727.700 EUR (trente-sept millions sept cent vingt-sept mille sept cents Euros) à 42.386.400 EUR (quarante-deux millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cents Euros), par l'émission de 46.587 (quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 41.928.300 EUR (quarante-et-un millions neuf cent vingt-huit mille trois cents Euros), dont un montant de 465.870 EUR (quatre cent soixante-cinq mille huit cent soixante-dix Euros) doit être alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Whirlpool Europe B.V. des nouvelles parts sociales par voie d'apports en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modifications du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 4.658.700 EUR (quatre millions six cent cinquante-huit mille sept cents Euros), de façon à augmenter ce dernier de son montant actuel de 37.727.700 EUR (trente-sept millions sept cent vingt-sept mille sept cents Euros) à 42.386.400 EUR (quarante-deux millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cents Euros), par l'émission de 46.587 (quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-sept) nouvelles parts sociales au profit de WEBV (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 41.928.300 EUR (quarante-et-un millions neuf cent vingt-huit mille trois cents Euros) (la "Prime d'Emission"), dont un montant de 465.870 EUR (quatre cent soixante-cinq mille huit cent soixante-dix Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature consistant en un quota représentant 89,55% du capital social émis et actuel de Whirlpool Europe S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois d'Italie, ayant son siège social sis à Viale Guido Borghi; 27, Comerio 21025 (VA) Italie, avec un capital social de 78.000.000 EUR (soixante-dix-huit mille Euros) et numéro d'enregistrement au Registre des Entreprises détenu par la Chambre de Commerce de Varese ("Registro delle Imprese della Camera di Commercio di Varese") et code fiscal 015346110124 (l'"Apport").

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Actions et de la Prime d'Emission par WEBV par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite WEBV, ici représenté par Mme Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par WEBV par le biais de l'Apport.

Evaluation

La valeur de l'Apport s'élève à 46.587.000 EUR (quarante-six millions cinq cent quatre-vingt-sept mille Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport du 2 octobre 2013.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

a) Mme Irene Frances Bellew Lenarduzzi, gérante de catégorie A, avec adresse sise à Viale Guido Borghi 27, 21025 Comerio, Varese, Italie;

b) M. Marc Zaal, gérant de catégorie A, avec adresse sise à Forchwaldstrasse 4C, 6318 Walchvil, Suisse;

c) M. Lars Peter Davidsson, gérant de catégorie A, avec adresse sise à Dufourstrasse 38, 8702 Zollikon, Suisse;

d) M. Tony Andrew Whiteman, gérant de catégorie B, avec adresse sise au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg;

e) M. Michael Lange, gérant de catégorie B, avec adresse sise au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

f) M. Iain Macleod, gérant de catégorie B, avec adresse sise au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de cet Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Whirlpool Europe B.V.: 225,824 (deux cent vingt-cinq mille huit cent vingt-quatre) parts sociales; et

- Whirlpool America Holdings Corp.: 198,040 (cent quatre-vingt-dix-huit mille quarante) parts sociales.

Le notaire reconnaît que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lire ce dernier comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à 42,386,400 EUR (quarante-deux millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cents Euros) divisé en 423,864 (quatre cent vingt-trois mille huit cent soixante-quatre) parts sociales avec une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune."

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13179. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013153158/248.

(130186767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Alfa TRUST S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 181.298.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zweiundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen.

Sind erschienen:

1) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach zypriotischem Recht TODAY & TOMORROW HOLDING LTD mit Sitz in 3026 Limassol, Zypern, 155, Arch. Makariou III PROTEAS HOUSE, 5th Floor, eingeschrieben im Handels- und Gesellschaftsregister Zypern unter der Nummer HE 307044,

hier vertreten durch Frau Irina FISCHER, geborene WRUK, geboren am 25. April 1955 in Tomsk (Russland), wohnhaft in D-76139 Karlsruhe, Meissener-Strasse 6, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift erteilt am 30. September 2013, welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Parteien und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden,

2) Die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes ENERGY TRUST HOLDING S.A. mit Sitz in L-6783 Grevenmacher, 31, Op Der Heckmill, eingeschrieben im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 180.697,

hier vertreten durch Frau Irina FISCHER, geborene WRUK, vorgenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Generalbevollmächtigte der Aktiengesellschaft «ENERGY TRUST HOLDING S.A.», zu deren Funktion sie ernannt worden ist auf Grund eines Beschlusses der ausserordentlichen Hauptversammlung welche am 19. September 2013 im Anschluss an die Gründung abgehalten wurde.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von Ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparenten gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit einen alleinigen Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, alles Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen, sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Des Weiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien oder Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann

- alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten,
- Unternehmensbeteiligungen halten, verwalten und veräussern,
- eigenes und fremdes Vermögen aller Art, Wertschriften und Beteiligungen halten, verwalten und veräussern,
- Finanztransaktionen durchführen,
- Finanzierungen für eigene oder fremde Rechnung vornehmen,
- Garantien und Bürgschaften für Tochtergesellschaften oder Dritte eingehen,
- internationalen Handel mit Rohstoffen und deren Erzeugnissen treiben,

- Beratung und Handel mit Waren aller Art führen.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „Alfa TRUST S.à r.l.“.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €), und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertfünfzig Euro (125.- €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) an ENERGY TRUST HOLDING S.A., vorgenannt, zweiundfünfzig Anteile	52
2) an TODAY & TOMORROW HOLDING LTD, vorgenannt, achtundvierzig Anteile	48
Total: einhundert Anteile	100.

Alle Anteile wurden voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt so, dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Falls die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter zählt, so hat dieser alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder ein gerichtliches Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das bloße Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle eines alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist immer die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder der zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehnten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandats fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt, Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Mehrheiten erforderlich.

4. Jeder Gesellschafter hat so viel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht dem alleinigen Gesellschafter oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2013.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausendeinhundert Euro (1.100.- €) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt die ausserordentliche Gesellschafterversammlung folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill, festgelegt.

2) Herr Robert MACK, Dr. Dr. Diplom-Ingenieur, geboren am 18. April 1967 in Tschimkent, deutscher Staatsbürger, wohnhaft in D-47798 Krefeld, Lindenstrasse 68 wird auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Alfa TRUST S.à r.l.“ ernannt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen rechtsverbindlich durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen, die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde in Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Bevollmächtigte der Komparenten, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: I. FISCHER, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14045. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 novembre 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013153233/168.

(130187720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

**Taxvalued Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Landmark Property Management Korenat Point s.à r.l.)**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 133.875.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of October,
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mister Thierry DEROCHETTE, private employee, residing professionally at L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given on October 15th, 2013,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Landmark Property Management Korenat Point s.à r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133875, having its registered office at 85-91, route de Thionville, L-1011 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on November 9th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Association n°2978 of 21st December 2007. The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that they may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Change of the name of the Company to «TAXVALUED Management S.à r.l.» and subsequent amendment of article 1 of the articles of association.

2. Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 3 of the articles of association of the company to be read as follows:

« **3.1.** The object of the Company is the acquisition of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or abroad, as well as management, control and development of such participations.

Moreover, the Company may manage and control any company in which it will be appointed to do so.

3.2. In addition, the object of the Company is the development, acquisition and operating of any intellectual property rights as patents, registered trade marks, designs, drawings as well as software copyrights whether protected or not.

3.3. The Company may in particular acquire by contribution, subscription, option, purchase and any other manner any real estate and movable property of any kind, and to make a profit of them by way of selling, transferring, changing or by any other means.

3.4. The Company may borrow and lend to other companies in which it has an interest, any claim, loan, credit or give any guaranties.

3.5. The Company may as well carry out any operation with respect to real estate or movable property, any commercial, financial or industrial operations which favour or relate to its corporate object.»

3. Dismissal with the immediate effect of the current managers of the Company, Mr Henry Gwyn Jones, manager A, and Mr Arnar Gudmundsson, manager B, discharge of the managers for the execution of their mandates.

4. Abolition of the class of managers.

5. Amendment of article 7, section 7.1 of the articles of association to be read as follows:

«The Company is managed, in case of the sole shareholder, by sole manager, and in case of plurality of shareholders, by at least two managers who need not be shareholders. The managers are appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, which sets the term of their office. The managers will constitute a board of managers.»

6. Addition of the section 7.3 to the article 7 of the articles of association to be read as follows:

«In case of dismissal, replacement, resignation, death, retirement or any other vacancy of a manager, the sole shareholder, respectively the general meeting of the shareholders will provide for its replacement.»

7. Amendment of the section 8.2 of the article 8 of the articles of association to be read as follows:

«Special and limited powers may be delegated for specific matter to one or more agents by the sole manger, respectively, by the board of managers.»

8. Amendment of the first sentence of the section 9.5 of the article 9 of the articles of association to be read as follows:

«The board of managers can validly deliberate and act only if at least the majority of the managers are present or represented to the meeting of the board of managers.»

9. Amendment of the section 10.1 of the article 10 of the articles of association to be read as follows:

«The Company shall be bound towards third parties by the single signature of the sole manager in case of a sole manager, and by the joint signature of two managers in case of the board of managers.»

10. Appointment of a new sole manager of the Company, Mr Thierry DEROCHETTE with immediate effect for the unlimited period.

11. Transfer of the registered office of the Company to 34, rue Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

12. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, have taken the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to «TAXVALUED Management S.à r.l.» and subsequently to amend article 1 of the articles of association, which will henceforth be read as follows:

" **Art. 1. Name.** The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name TAXVALUED Management S.à r.l. (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles)."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change of the corporate object of the Company and subsequently to amend article 3 of the articles of association of the company to be read as follows:

« **3.1.** The object of the Company is the acquisition of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or abroad, as well as management, control and development of such participations.

Moreover, the Company may manage and control any company in which it will be appointed to do so.

3.2. In addition, the object of the Company is the development, acquisition and operating of any intellectual property rights as patents, registered trade marks, designs, drawings as well as software copyrights whether protected or not.

3.3. The Company may in particular acquire by contribution, subscription, option, purchase and any other manner any real estate and movable property of any kind, and to make a profit of them by way of selling, transferring, changing or by any other means.

3.4. The Company may borrow and lend to other companies in which it has an interest, any claim, loan, credit or give any guaranties.

3.5. The Company may as well carry out any operation with respect to real estate or movable property, any commercial, financial or industrial operations which favour or relate to its corporate object.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to dismiss with the immediate effect the current managers of the Company, Mr Henry Gwyn Jones, manager A, and Mr Arnar Gudmundsson, manager B, and discharge is given to the managers for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to abolish the class of managers and to consequently amend article 7, section 7.1 of the articles of association to be read as follows:

« **7.1.** The Company is managed, in case of the sole shareholder, by sole manager, and in case of plurality of shareholders, by at least two managers who need not be shareholders. The managers are appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders, which sets the term of their office. The managers will constitute a board of managers.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to add the section 7.3 to the article 7 of the articles of association to be read as follows:

« **7.3.** In case of dismissal, replacement, resignation, death, retirement or any other vacancy of a manager, the sole shareholder, respectively the general meeting of the shareholders will provide for its replacement.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the section 8.2 of the article 8 of the articles of association to be read as follows:

« **8.2.** Special and limited powers may be delegated for specific matter to one or more agents by the sole manager, respectively, by the board of managers.»

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first sentence of the section 9.5 of the article 9 of the articles of association to be read as follows:

« **9.5. (First sentence).** The board of managers can validly deliberate and act only if at least the majority of the managers are present or represented to the meeting of the board of managers.»

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the section 10.1 of the article 10 of the articles of association to be read as follows:

« **10.1.** The Company shall be bound towards third parties by the single signature of the sole manager in case of a sole manager, and by the joint signature of two managers in case of the board of managers.»

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint with immediate effect for the unlimited period, Mr Thierry DEROCHE, born on December 19th, 1971 in Liège, Belgium, residing professionally at L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, as new sole manager of the Company.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to 34, rue Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Thierry DEROCHE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, (l'Associé Unique)

ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée le 15 octobre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Landmark Property Management Korenat Point s.à r.l." (la Société), société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 133.875 ayant son siège social au 85-91, route de Thionville, constituée selon acte du notaire instrumentaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2007, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2978 du 21 décembre 2007. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la société en «TAXVALUED Management S.à r.l.» et modification afférente de l'article 1 des statuts;

2. Modification de l'objet social et ainsi de l'article 3 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« 3.1. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra par ailleurs exercer la gestion et le contrôle de toutes sociétés pour lesquelles elle en sera mandatée.

3.2. La société a aussi pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

3.3. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

3.4. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3. Révocation avec effet immédiat des gérants actuels de la Société, Monsieur Henry Gwyn Jones, gérant de classe A et Monsieur Arnar Gudmundsson, gérant de classe B, décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

4. Suppression des classes de gérants;

5. Modification de l'article 7, section 7.1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société est gérée, en cas d'associé unique, par un seul gérant, et en cas de pluralité d'associés, par au moins deux gérants qui ne sont pas nécessairement associés. Les gérants sont nommés par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de leur mandat. Les gérants constitueront un conseil de gérance.»

6. Ajout de la section 7.3 à l'article 7 des statuts qui aura la teneur suivante:

«En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'associé unique respectivement l'assemblée générale des associés, pourvoient à son remplacement.»

7. Modification de la section 8.2 de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le gérant unique respectivement par le conseil de gérance.»

8. Modification de la première phrase de la section 9.5 de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.»

9. Modification de la section 10.1 de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société pourra être engagée vis-à-vis des tiers par la signature de gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.»

10. Nomination d'un nouveau gérant unique de la société Monsieur Thierry DEROCHE avec effet immédiat pour une durée illimitée.

11. Transfert du siège social au 34, rue Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

12. Divers

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société en «TAXVALUED Management S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination TAXVALUED Management S.à r.l. (la Société). La Société est régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et ainsi l'article 3 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **3.1.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra par ailleurs exercer la gestion et le contrôle de toutes sociétés pour lesquelles elle en sera mandatée.

3.2. La société a aussi pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

3.3. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

3.4. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer avec effet immédiat les gérants actuels de la Société, Monsieur Henry Gwyn Jones, gérant de classe A et Monsieur Arnar Gudmundsson, gérant de classe B, et décharge est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer les classes de gérants et de modifier en conséquence l'article 7, section 7.1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **7.1.** La Société est gérée, en cas d'associé unique, par un seul gérant, et en cas de pluralité d'associés, par au moins deux gérants qui ne sont pas nécessairement associés. Les gérants sont nommés par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de leur mandat. Les gérants constitueront un conseil de gérance.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter la section 7.3 à l'article 7 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **7.3.** En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'associé unique respectivement l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la section 8.2 de l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **8.2.** Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le gérant unique respectivement par le conseil de gérance.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la première phrase de la section 9.5 de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **9.5. (Première phrase).** Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la section 10.1 de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **10.1.** La Société pourra être engagée vis-à-vis des tiers par la signature de gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.»

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de nomer avec effet immédiat pour une durée illimitée Monsieur Thierry DEROCHETTE, expert-comptable, né le 19 décembre 1971 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté, en tant que nouveau gérant unique de la société.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social au 34, rue Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2013. LAC/2013/48976. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152799/264.

(130187165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pfizer Luxco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.684.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of October.

Before the undersigned, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) organized under the laws of the Netherlands, having its registered office in Rotterdam, and registered at the trade register held by the Chamber of Commerce in Rotterdam, the Netherlands, under number 24280998, for the purposes hereof acting through and represented by its general partners, Pfizer Manufacturing LLC and Pfizer Production LLC, in their capacity as general partners,

here represented by Cécile JAGER, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 October 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of PFIZER LUXCO HOLDINGS SARL, (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98684, incorporated pursuant to a notarial deed dated January 22, 2004, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 9, 2004 (number 279) (the "Mémorial C"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated December 13, 2010 published in the Mémorial C on May 3, 2011 number 883.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of FIFTY US DOLLARS (USD 50.-), so as to raise it from its present amount of FOUR HUNDRED AND SEVENTY-THREE MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY-FIVE THOUSAND US DOLLARS (USD 473,655,000.-) up to FOUR HUNDRED AND SEVENTY-THREE

MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY-FIVE THOUSAND AND FIFTY US DOLLARS (USD 473,655,050.-), by the issue of ONE (1) new share (the "New Share"), such New Share having a par value of FIFTY US DOLLARS (USD 50.-) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, together with a share premium for an amount of TWO HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND ONE HUNDRED AND TWELVE US DOLLARS (USD 280,112.-), paid up by a contribution in kind consisting into the conversion of a claim held by C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., prenamed, for a global amount of TWO HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND ONE HUNDRED AND SIXTY-TWO US DOLLARS (USD 280,162.-) (the "Contribution in Kind").

The aggregate contribution of TWO HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND ONE HUNDRED AND SIXTY-TWO US DOLLARS (USD 280,162.-) in relation to the New Share is allocated as follows: (i) FIFTY US DOLLARS (USD 50.-) is allocated to the share capital of the Company and (ii) TWO HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND ONE HUNDRED AND TWELVE US DOLLARS (USD 280,112.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Subscription

C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., prenamed and represented as mentioned hereabove, has declared to subscribe for ONE (1) New Share, and to pay it a total price of FIFTY US DOLLARS (USD 50.-) together with total issue premium of TWO HUNDRED FORTY-NINE TWO HUNDRED EIGHTY THOUSAND ONE HUNDRED AND TWELVE US DOLLARS (USD 280,112.-), by a contribution in kind consisting in the contribution of a claim.

The above contribution in kind has been dealt with in a statement issued by the management of the Company and the management of C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., prenamed dated October 16, 2013 which certifies the existence and the total value of the claim.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 7 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the above-resolved share capital increase, which shall henceforth be read as follows:

Art. 7. The Company's share capital is set at FOUR HUNDRED AND SEVENTY-THREE MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY-FIVE THOUSAND AND FIFTY US DOLLARS (USD 473,655,050.-) divided into NINE MILLION FOUR HUNDRED AND SEVENTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED AND ONE (9,473,101) shares having a par value of FIFTY US DOLLARS (USD 50.-) each and having such rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred Euros (EUR 1,500).

Powers

The appearing person, acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English text and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., un partnership (commanditaire vennootschap) régi par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Rotterdam, et immatriculé auprès de la Chambre de Commerce de Rotterdam, Pays-Bas, sous le numéro 24280998, pour les besoins du présent acte, agissant par et représenté par ses associés commandités, Pfizer Manufacturing LLC et Pfizer Production LLC, en leur qualité d'associés commandités,

ici représenté par Cécile JAGER, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 octobre 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de PFIZER LUXCO HOLDING SARL (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et

des Sociétés sous le numéro B 98.684, constituée suivant un acte notarié en date du 22 janvier 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 9 mars 2004 (numéro 279) (le «Mémorial C»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 13 décembre 2010 publié dans le Mémorial C le 3 mai 2011 numéro 883.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 50,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 473.655.000,-) à QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE CINQ MILLE CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 473.655.050,-) par l'émission d'UNE (1) nouvelle part sociale (la «Nouvelle Part Sociale»), ayant une valeur nominale de CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 50,-) et ayant les mêmes droits et obligations que ceux déterminés dans les statuts de la Société, avec une prime d'émission d'un montant global de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CENT DOLLARS AMERICAINS (280.112,-) payés par un apport en nature consistant dans la contribution d'une créance détenue par C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., prénommé, pour un montant total de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS (280.162,-) (l'«Apport en Nature»).

L'apport total de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS AMERICAINS (280.162,-) relativement à la Nouvelle Part Sociale est alloué comme suit: (i) CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 50,-) au capital social de la Société et (ii) DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE CENT DOUZE DOLLARS AMERICAINS (280.112,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., prénommé et représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire UNE (1) Nouvelle Part Sociale et la payer un montant de CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 50,-) avec une prime d'émission de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE CENT DOUZE DOLLARS (280.112,-) par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'une confirmation de l'existence et de la valeur de la créance apportée émise par les gérants de la Société et les gérants de C.P. PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL C.V., précitée datée du 16 octobre 2013, qui certifie la valeur totale de l'apport en nature.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

Art. 7. Le capital social est fixé à la somme QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CINQUANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 473.655.050,-) représentée par NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE CENT UNE (9.473.101) parts sociales, d'une valeur de cinquante Dollars Américains (USD 50,-) chacune, et chacune ayant les droits et obligations prévus par les statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 octobre 2013. LAC / 2013 / 48143. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152968/140.

(130187107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Dival S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.630.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2013

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, demeurant à 147 rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- ANTOINE Jean-Hugues, demeurant à 7 rue de la Sartelle, B-6810 Izel
- REUTER-BONERT Carine, demeurant à 5 rue des champs, L-3332 Fennange

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de ne plus renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de M. MAQUA Dominique et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg en son remplacement pour une durée de six ans. Suite à cette décision le Commissaire aux comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2019 est RAMLUX S.A., 9b bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2013159239/22.

(130195285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

DEREIF Immobilien 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 174.634.

In the year two thousand and thirteen,

on the fifth day of November;

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

DEREIF SICAV-FIS, a société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé, incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "RCS") under number B 173.743, acting on behalf of its sub-fund DEREIF SICAV-FIS - Immobiliens 1;

here represented by Mr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 31 October 2013.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of DEREIF Immobilien 1 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 174.634, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 21 January 2013, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 611, page 29322, dated 13 March 2013. The Articles have been amended by a deed of the undersigned notary, dated 16 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1371, page 65768 on 11 June 2013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and therefore to amend the last paragraph of article 3 of the Articles which shall now read as follows:

" 3.3. The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including but not limited to borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility, entering into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the company and of any direct or indirect subsidiary of the company, the majority of the capital of such companies being held directly or indirectly by the company, in each case in relation to the financing of Real Estate acquisitions, as well as entering into transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille treize,

le cinquième jour du mois novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

DEREIF SICAV-FIS, une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("RCS") sous le numéro B 173.743, agissant pour le compte de son compartiment DEREIF SICAV-FIS - Immobilien 1,

ici représentée par M. Tobias Lochen, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 31 octobre 2013.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de DEREIF Immobilien 1 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 174.634, constituée par un acte notarié rédigé par le notaire soussigné, en date du 21 janvier 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 mars 2013, numéro 611, page 29322. Les Statuts ont été modifiés par un acte notarié rédigé par le notaire soussigné, en date du 16 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 juin 2013, numéro 1371, page 65768.

La partie comparante représentant l'entière du capital social requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et ainsi de modifier le dernier paragraphe de l'article 3 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

" 3.3. La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaire pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement ayant pour but de faciliter la réalisation de son objet comprenant, de manière non exhaustive, toute forme d'emprunt d'argent ou toute forme d'obtention de facilité de crédit, toute entrée en garantie bancaire, en nantissement ou toute forme de cautionnement pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société et de toute filiale directe ou indirecte de la société, la majorité du capital social de telles sociétés étant détenue directement ou indirectement par la société, dans tous les cas de financement d'acquisitions immobilières, ainsi que dans tous les cas d'opérations de couverture et/ou de risques de change."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous le notaire, le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14522. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013159230/87.

(130195722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Ekowood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.954.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon exceptionnelle au 163 rue du Kiem L -8030 Strassen le 12 novembre 2013

5^{ème} Résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs avec effet au 12 juin 2012:

- Mr. Aik Sim TAN (Administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration), domicilié au 23, Lorong Raja Udang 1A Taman Kingfisher 2, MAL-88450 Kota Kinabalu, Sabah;

- Mr. Ek Huat TAN, (Administrateur) domicilié au Lot 12382, Pekan Baru, 36000 Teluk Intan, Perak Darul Ridzuan, West Malaysia;

- Mr. Aik Hwa TAN (Administrateur), resident au 12, Lorong Tun Dr Ismail, 30350 Ipoh, Perak, Malaysia;

Et le mandat du commissaire aux comptes:

- H.R.T. Révision S.A. ayant son siege social au 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen, jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EKOWOOD S.A.

Référence de publication: 2013159261/21.

(130194976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Mercer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.303.

STATUTS

L'an deux mille treize, le deux octobre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette,

Ont comparu:

1. SC WILLISTON, dont le siège social est au 17, rue Quentin Bauchart, F-75008 Paris,

Représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. SC PALMAROSA, dont le siège social est au 17, rue Quentin Bauchart, F-75008 Paris,

Représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elles constituent entre elles, à savoir:

Titre I^{er} . - Objet - Raison social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par

voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de "MERCER S.à.r.l."

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale des associés.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir tout siège d'activité secondaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que son activité rendra nécessaire.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution. Elle pourra être dissoute avec l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint d'un associé. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à toutes autres personnes que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf en cas de cession entre associés ou au profit du conjoint ou des descendants d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans un délai de trente jours à partir de la date de refus de la cession à une personne au profit de laquelle les parts ne sont pas librement cessibles.

Toute cession de parts devra être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Dans le dernier cas elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifié à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet. En cas d'empêchement du gérant, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés collectivement. En cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux d'entre eux est requise.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation le premier exercice commence ce jour et finit le trente-et-un décembre 2013.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale et obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

SC WILLISTON, préqualifiée, six cent vingt-cinq parts sociales	625
SC PALMAROSA, préqualifiée, six cent vingt-cinq parts sociales	625
TOTAL: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou sont mis à sa charge en raison de sa constitution, ont été évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant comme réuni en assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

(1). Le nombre des gérants est fixé à trois. Sont nommés gérants:

- Monsieur Xavier Giraud, dirigeant d'entreprises, né à Paris (75017) France, le 22 février 1978, demeurant 81, rue de Grenelle F-75007 Paris,

- S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118

- FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 101.240.

(2). Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet, par leur signature conjointe.

(3). Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-surAlzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013153618/129.

(130187832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Immogroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 141.728.

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de la société «IMMOGROUP S.A.», une société anonyme ayant siège social au 8 rue Philippe II Luxembourg L-2340 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 août 2008, publié au Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 2450 du 7 octobre 2008,

immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141.728 (ci-après la «Société»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1028 le 30 avril 2013.

Une copie des Résolutions en date du 19 août 2013 («Résolutions») restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant comme ci-avant a requis le notaire d'instrumenter d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 5 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2450 du 7 octobre 2008.

2. L'article 5 des Statuts a la teneur suivante suivant acte reçu le notaire instrumentant en date du 25 février 2013 en publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1028 le 30 avril 2013:

«La Société a un capital émis de soixante millions huit cent trente-deux mille euros (60.832.000,- EUR) représentée par six cent huit mille trois cent vingt (608.320) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé:

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trente millions huit-cent soixante-seize mille euros (30.876.000,- EUR) qui sera représenté par trois cent huit mille sept cent soixante (308.760) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

4. Le Conseil d'Administration, dans les Résolutions précitées, a décidé dans les limites du capital autorisé, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de seize millions soixante mille euros (16.060.000,-EUR) en vue de le porter de son montant actuel de soixante millions huit cent trente-deux mille euros (60.832.000,-EUR) à soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-douze mille euros (76.892.000,-EUR) par l'émission de cent soixante mille six cents (160.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, au Souscripteur "Happy Family I S.C.A." compartiment «IMMOGROUP», une société en commandite par actions, société de Titrisation, ayant son siège social au 8 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, inscrite au Registre au Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 151.121 désigné dans les Résolutions (le «Souscripteur»),

5. Les cent soixante mille six cents (160.600) actions nouvelles émises ont été intégralement souscrites par le Souscripteur désigné dans les prédites Résolutions, et libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par apport en numéraire, de sorte que la somme de quatre millions quinze mille euros (4.015.000,-EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifiée au notaire instrumentant qui le constate.

Etant donné la libération partielle, les actions sont et resteront nominatives jusqu'à leur entière libération.

6. Suite à la prédite augmentation du capital social de la Société, la comparante a requis le notaire instrumentant de modifier le premier alinéa et le second alinéa de l'article 5 des Statuts pour avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social (1^{er} alinéa).** La Société a un capital émis de soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-douze mille euros (76.892.000,-EUR) représentée par sept cent soixante-huit mille neuf cent vingt (768.920) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé:

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de quatorze millions huit cent seize mille euros (14.816.000,-EUR) qui sera représenté par cent quarante-huit mille cent soixante (148.160) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

7. Le Conseil décide à l'unanimité qu'aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le pourcentage devant être indiqué sur le formulaire de réquisition est calculé sur la base du montant du capital social effectivement libéré à savoir soixante-quatre millions deux cent trente-cinq mille euros (64.235.000,-EUR) (correspondant à six cent quarante-deux mille trois cent cinquante (642.350) actions, divisé par le capital social actuel de soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-douze mille euros (76.892.000,-EUR) multiplié par cent ce qui donne un pourcentage de quatre-vingt-quatre pour cent (84%).

Ce pourcentage doit faire l'objet d'une publication afin de refléter le capital social effectivement libéré.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à cinq mille cinq cent quarante euros (5.540,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07/09/2013. Relation: LAC/2013/42234. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 07/11/2013.

Référence de publication: 2013155392/87.

(130189995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Innisfree ISF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 326.860,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.570.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

1.- Innisfree Nominees Limited, an English private limited company registered with Companies House under number 3565361 (hereinafter "Innisfree Nominees"), having its registered office at Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, and

2.- ISF Nominee Limited, an English private limited company registered with Companies House under number 8332067 (hereinafter "ISF Nominee") having its registered office at 21, Holborn Viaduct, London EC1A 2DY, United Kingdom.

Innisfree Nominees and ISF Nominee hereinafter as the "Shareholders",

hereby represented by Ms Flora Gibert, an employee of the Luxembourg Notary, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies granted on 22 October 2013.

The said proxies, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested to the undersigned notary to record that they are the Shareholders of Innisfree ISF S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to one hundred twenty-six thousand nine hundred and sixty Canadian Dollars (CAD 126,960.-) and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 21 May 2010, published on 15 July 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1449, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 153570 (the "Company").

The Articles of Association ("the Articles") of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 January 2013 published on 21 March 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 697.

The Shareholders, represented as hereabove stated, have also requested, the officiating notary to enact the following:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-nine thousand and nine hundred Canadian Dollars (CAD 199,900.-) so as to raise it from its current amount of one hundred twenty-six thousand nine hundred and sixty Canadian Dollars (CAD 126,960.-) to the amount of three hundred twenty-six thousand eight hundred and sixty Canadian Dollars (CAD 326,860.-).

Second resolution

The Shareholders resolve to issue one hundred ninety-nine thousand and nine hundred (199,900) new Class C Share-quotas with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing Class C Share-quotas.

Third resolution

Subscription - Payment

Innisfree Nominees, represented as above stated, declares to subscribe for one hundred ninety-nine thousand and nine hundred (199,900) new Class C Share-quotas with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each and to have them fully paid in cash so that the Company has at its free and entire disposal the amount of one hundred ninety-nine thousand and nine hundred Canadian Dollars (CAD 199,900.-), evidence thereof having been submitted to the undersigned notary. The Shareholders acknowledge that ISF Nominee has waived its subscription right to which it may be entitled on occasion of the present capital increase, and resolved to accept said subscription and payment by Innisfree Nominees.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the Articles of the Company is amended with immediate effect and shall read from now on as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital is set at three hundred twenty-six thousand eight hundred and sixty Canadian Dollars (CAD 326,860.-) represented by:

1. Nineteen thousand one hundred (19,100) ordinary share-quotas (the "Ordinary Share-quotas"),
2. One hundred three thousand six hundred sixty (103,660) class "A" share-quotas (the "Class A Share-quotas"),
3. Three thousand and five hundred (3,500) class "B" share-quotas (the "Class B Share-quotas"),
4. Two hundred thousand (200,000) class "C" share-quotas (the "Class C Share-quotas"),
5. One hundred (100) class "D" share-quotas (the "Class D Share-quotas"),
6. One hundred (100) class "E" share-quotas (the "Class E Share-quotas"),
7. One hundred (100) class "F" share-quotas (the "Class F Share-quotas"),
8. One hundred (100) class "G" share-quotas (the "Class G Share-quotas"),
9. One hundred (100) class "H" share-quotas (the "Class H Share-quotas"),
10. One hundred (100) class "I" share-quotas (the "Class I Share-quotas"), with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

The Class A to I Share-quotas are together referred to as the "Specific Class of Share-quotas" and the Ordinary Share-quotas and share-quotas of Specific Class of Share-quotas are together referred to as the "Share-quotas".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand euros (EUR 2,000.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huit octobre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU

1.- Innisfree Nominees Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 3565361, («Innisfree Nominees») ayant son siège social au Abacus House, 33 Gutter Lane, Londres EC2V 8AS, Royaume-Uni et

2.- ISF Nominee Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 8332067, («ISF Nominee») ayant son siège social au 21, Holborn Viaduct, Londres EC1A 2DY, Royaume-Uni

Innisfree Nominees et ISF Nominee (les "Associés"),

représentés aux fins des présentes par Madame Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé 22 Octobre 2013;

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés de Innisfree ISF S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de cent vingt-six mille neuf cent soixante dollars canadiens (CAD 126.960,-) constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 21 Mai 2010, publié le 15 juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1449, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 153570 (la «Société»).

Les Statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 25 janvier 2013, publié le 21 mars 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 697.

Les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent dollars canadiens (CAD 199,900,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-six mille neuf cent soixante dollars canadiens (CAD 126.960,-) à trois cent vingt-six mille huit cent soixante dollars canadiens (CAD 326,860,-).

Deuxième résolution

Les Associés décident d'émettre cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cents (199,900) nouvelles parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie C existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Innisfree Nominees, représentée comme indiqué ci-avant, décide de souscrire les cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cents (199,900) nouvelles parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune et de les libérer intégralement en espèce, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Les Associés prennent acte que ISF Nominee a renoncé à son droit de souscription lors de la présente augmentation de capital, et ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement par Innisfree Nominees indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

À la suite des résolutions mentionnées ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent vingt-six mille huit cent soixante dollars canadiens (CAD 326.860,-) représenté par:

1. 19.100 (dix-neuf mille cent) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),
2. 103.646 (soixante-treize mille cent cinquante-neuf) parts sociales de catégorie «A» (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
3. 3.500 (trois mille cinq cents) parts sociales de catégorie «B» (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
4. 200.000 (deux cents mille) parts sociales de catégorie «C» (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
5. 100 (cent) parts sociales de catégorie «D» (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
6. 100 (cent) parts sociales de catégorie «E» (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
7. 100 (cent) parts sociales de catégorie «F» (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
8. 100 (cent) parts sociales de catégorie «G» (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
9. 100 (cent) parts sociales de catégorie «H» (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
10. 100 (cent) parts sociales de catégorie «I» (les «Parts Sociales de Catégorie I»),

ayant chacune une valeur nominale CAD 1,- (un dollar canadien).

Les parts sociales de Catégorie A à I sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales de Catégorie Spécifique» et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégories Spécifiques sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 octobre 2013. Relation: LAC/2013/49185.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013155379/150.

(130189967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2013.

International Housing Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.474.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la société en date du 18 novembre 2013

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160093/12.

(130196643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

IGS Ingenieurgesellschaft für Schadenanalyse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 138.254.

Ausserordentliche Verwaltungsratsversammlung vom 13. Juni 2013

1 Der Verwaltungsratsvorsitzender Herr Axel Opp emennt Herrn Hans Joachim Springer, wohnhaft in D-54316 Ollmuth, Altwiese 6 zum 3. Verwaltungsratsmitglied der Firma IGS Ingenieurgesellschaft für Schadenanalyse S.A. zum 01. Juli 2013.

2 Das Mandat des Verwalters endet bei der Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

3. Zur Vornahme von Handlungen, die über den gewöhnlichen Betrieb des Handelsgewerbes der Gesellschaft hinausgehen, bedarf das dritte Verwaltungsratsmitglied der ausdrücklichen Einwilligung der Vorwangerateversammlung. Hierzu zählen insbesondere:

- a) Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleicher Rechte;
- b) die Veräußerung des Unternehmens im ganzen, die Errichtung. Veräußerung und Aufgabe von Betrieben oder Betriebsteilen;
- c) Abschluss von Verträgen und Geschäften jeder Art, die im Einzelfall Verpflichtungen von mehr als EUR 5.000 für die Gesellschaft mit sich bringen oder welche die Gesellschaft ohne Rücksicht auf den wert länger als ein Jahr verpflichten.
- d) Personalangelegenheiten

Wasserbillig, den 13. Juni 2013.

Axel Opp / Hans Joachim Springer.

Référence de publication: 2013160081/22.

(130196136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

H2I S.A. - Hygiaclean Laboratoires, Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 97.715.

—
Première résolution

a) L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de l'administrateur et administrateur délégué Monsieur Daniel RITZ, agent immobilier, demeurant à F-57330 Roussy-le-Bourg, 6, rue Centrale (France)
Référence de publication: 2013160073/10.
(130196303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

International Transinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 21.365.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 novembre 2013

1. Monsieur Philippe Lambert, expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de Kleinbettingen, L-8362 Grass et ATALUX, société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal sont nommés Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale de 2014, en remplacement de M. Daniel Pierre et M. Pierre Mestdagh.

2. FISCOGES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8362 GRASS, 4 rue de Kleinbettingen est nommée en tant que Commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014 en remplacement de FIN-CON-TROLE.

3. le mandat d'administrateur de Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est confirmé. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2019.

4. le siège social de la société est transféré du 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 15 novembre 2013.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Certifié sincère et exact

INTERNATIONAL TRANSINVEST S.A., SPF

Référence de publication: 2013160094/22.

(130196359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Jaromar, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 138.912.

—
Jaromar («la Société») déclare que:

M. Arnold Bon, Gérant, a comme nouvelle adresse privée 1, rue Dicks, L-5521 Remich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013160106/13.

(130196100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Jujo Lux Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.938.

—
Les comptes consolidés pour la période du 14 août 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160105/11.

(130196494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Helmut-Kohl-Ehrennadel in Gold, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2727 Howald, 1, rue Pierre Wigreux.

R.C.S. Luxembourg G 45.

Bilanz zum 31. Dezember 2010

AKTIV		PASSIV	
Bank	647,44	Übertragener Jahresüberschuss	46.683,76
Depotkonto	4.069,43		
Anlagenkonto	<u>43.838,00</u>	Jahresüberschuss	<u>1.871,11</u>
Total	<u>48.554,87</u>	Total	<u>48.554,87</u>

Einnahmen und Ausgaben 2010

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben	0,00	Zinsen	39,16
Bankgebühren	17,25	Anlagewertgewinn	1.849,20
			0
Jahresüberschuss(1)	<u>1.871,11</u>		
Total	<u>1.888,36</u>	Total	<u>1.888,36</u>

(1) davon Anlagenwertgewinn 1.849,20

Wirtschaftsplan 2011

Ausgaben		Einnahmen	
Ausgaben 2010	400,00	Zinsen	100,00
Verleihung der Ehrennadel: 0		Spenden	3.000,00
Bankgebühren: 50			
Verschiedenes: 350			
Jahresüberschuss	<u>2.700,00</u>		
Total	<u>3.100,00</u>	Total	<u>3.100,00</u>

Référence de publication: 2013160050/30.

(130196258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Kamintechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7245 Bereldange, 10, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 36.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2013160122/10.

(130196090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Karrira, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 165.005.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013160125/11.

(130196666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Karrira, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 165.005.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2013160126/11.

(130196669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

KBC Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 72.598.

Extrait de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 20 mars 2013.

L'Assemblée nomme Messieurs Luc Gijssens et Dirk Mampaey comme Administrateurs et ce jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2013160127/11.

(130196851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Kerta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 169.561.

Les statuts coordonnés au 8 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Marc Loesch
Notaire*

Référence de publication: 2013160119/11.

(130196255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Kaba Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.794.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013160118/9.

(130196534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

KKR Asia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 141.775.

Les statuts coordonnés au 7 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Marc Loesch
Notaire*

Référence de publication: 2013160132/11.

(130196635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Kimy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 11, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.672.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIMY S.à r.l.

Référence de publication: 2013160130/10.

(130196363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Kiwi International Corporation S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.098.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

KIWI INTERNATIONAL CORPORATION Sàrl

Référence de publication: 2013160131/11.

(130196837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Jista International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 151.403.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013160109/13.

(130196809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Prologis France Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160282/9.

(130196318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis UK CCLIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160283/9.

(130196323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis Belgium VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160284/9.

(130196331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis European Finance XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160285/9.

(130196333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis France CII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160286/9.

(130196332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis France XCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160287/9.

(130196320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis France XLII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.895.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160288/9.

(130196329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis France XLIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160289/9.

(130196330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis Germany XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160290/9.

(130196325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis Poland LXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160291/9.

(130196327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis Poland XXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160292/9.

(130196326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis UK CCLXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160293/9.

(130196322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis UK CCLXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160294/9.

(130196324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis UK LXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160297/9.

(130196319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

ProLogis UK CCXLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160295/9.

(130196321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Partsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 91.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160303/9.

(130196471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Seven Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160369/9.

(130196704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Sofigepar S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.022.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160400/9.

(130196161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Valère S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 115.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160466/9.

(130195985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Vent d'Est S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 150.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160470/9.

(130196556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Verger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 101.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160471/9.

(130196145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Unican Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.401.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160458/9.

(130196537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Wefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.390.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160481/9.

(130196817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Yess Group (W) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 104.014.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160489/9.

(130196310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Aramis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160574/9.

(130197299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Academy Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160550/9.

(130197622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.
